

Les élus débattent des modes de gestion du SEDIF

Chargée d'aider les élus à choisir le futur mode de gestion du Syndicat des eaux d'Île-de-France, la Mission 2023 présentera le 25 mars l'avancée de ses travaux au Comité. Une étape importante avant que les élus se prononcent en mai sur le mode de gestion qu'ils auront retenu pour 2024.

AVEC LA MISSION 2023, LE SEDIF PRÉPARE LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE DEMAIN

L'actuel contrat de délégation de service public à l'opérateur Véolia Eau d'Île-de-France prend fin en 2023. Afin de préparer au mieux le passage à un autre mode de gestion, le SEDIF a créé une mission interne, la Mission 2023. Son objectif? **Analyser les différents scénarii possibles pour répondre aux enjeux d'avenir du plus grand service public d'eau en France.** En 2021 s'achèveront deux années de recherche, d'analyse et de comparaison avec d'autres services publics de l'eau en France et dans le monde. Fort de ces travaux partagés, le comité du SEDIF, qui réunit les élus des 135 communes membres, se prononcera le 27 mai prochain sur le choix du futur mode de gestion.

UNE NOUVELLE RÉUNION D'ÉCHANGES ET DE DÉBATS AVANT LE CHOIX FINAL

Après le Comité du 28 janvier, celui du 25 mars marquera un point d'étape important dans le processus du choix du mode de gestion. L'objectif de cette réunion est de permettre aux élus de dialoguer, de nourrir la réflexion, afin d'affiner le processus en vue de la décision finale du choix du mode de gestion. Ils se verront présenter les différents

scénarii envisageables, ainsi que les axes d'évaluation qui seront mis en œuvre. Avantages, inconvénients, retours d'expérience d'autres collectivités ou encore rôle du SEDIF dans chaque scénario: tout sera analysé afin de permettre aux élus de déterminer, grâce à l'ensemble de ces travaux et de ces échanges, le mode de gestion le plus adapté aux enjeux et ambitions du SEDIF. Cette décision sera prise lors d'un prochain Comité qui réunira les élus du SEDIF le 27 mai.

QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France assure la desserte en eau potable de plus de 4 millions de Franciliens, ce qui en fait **le plus grand service public d'eau potable en France** et l'un des tout premiers en Europe. Ses trois usines principales, situées sur la Seine, la Marne et l'Oise, produisent chaque jour plus de 750 000 mètres cubes d'eau potable d'excellente qualité, et figurent parmi les plus performantes du monde. Son réseau de distribution couvre plus de 8 700 kilomètres, soit la distance Paris-Mexico.

Le SEDIF est présidé par André Santini, ancien ministre, vice-président de la Métropole du Grand Paris et maire d'Issy-les-Moulineaux.

www.sedif.com

CONTACT PRESSE

Claire FURNOL

0153 45 42 71

c.fournol@sedif.com



En 2021, les élus arrêteront le futur mode de gestion du premier service public d'eau en France



Le territoire du SEDIF regroupe 135 communes franciliennes et compte trois usines principales de production d'eau potable.

LES 4 ENJEUX FIXÉS PAR LES ÉLUS POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE DEMAIN :

- À bien public comme l'eau, service public ;
- Anticiper la qualité et le service de l'eau de demain ;
- Disposer, par une gestion responsable, d'un patrimoine durable et innovant ;
- Être un acteur engagé dans les enjeux sociétaux et environnementaux.

La Mission 2023 consulte, outre les services du SEDIF, **élus, associations d'usagers, experts et autres services publics de l'eau en France**, pour conforter le rôle du SEDIF en tant qu'acteur de la solidarité intercommunale. Elle entend également mettre le consommateur au cœur du service, et poursuivre le développement des technologies de pointe pour améliorer encore la qualité de l'eau.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Un groupe de travail d'élus associant l'ensemble des familles politiques se réunit tous les mois pour accompagner la Mission 2023 en approfondissant certains points, →

LE CONTRAT ACTUEL

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France alimente en eau potable 135 communes et plus de 4 millions d'habitants de la petite et grande couronne. Le SEDIF délègue l'exploitation et la distribution de l'eau à Véolia Eau d'Île-de-France (VEDIF). Cet opérateur privé agit pour le compte du SEDIF. Il produit et transporte l'eau jusqu'au robinet des habitants. Le SEDIF reste pilote du service public de l'eau et réalise l'essentiel des travaux de développement et de renouvellement des installations, qui lui appartiennent à 100 %. Ce contrat de délégation de service public avec VEDIF arrivera à échéance en 2023. Une mission spéciale a été créée pour analyser les différents modes de gestion et aider les élus des collectivités membres à choisir celui qui sera le mieux adapté aux enjeux de demain.

LA MISSION 2023

Service interne dédié et piloté par un magistrat à la Cour des comptes, la Mission 2023 est chargée par le SEDIF d'étudier les évolutions du droit, les différentes hypothèses de gestion et modes d'organisation qui pourraient s'adapter au mieux au périmètre du SEDIF et à ses enjeux futurs. Elle construit une analyse à partir de critères de choix décisifs, qui fait l'objet d'échanges avec les élus.

Pour documenter au mieux ses recherches, la Mission 2023, avec l'appui d'experts internes et externes, rencontre d'autres services de l'eau en France, en ciblant des thématiques spécifiques ou leurs caractéristiques et spécificités propres. Ainsi, des modèles de gestion comme la régie, la Société Publique Locale (SPL), la Société d'Économie Mixte à Opérateur Unique (SEMOP), ou encore des régimes mixtes sont étudiés. À l'international, certaines collectivités ont également fait l'objet d'une observation particulière, comme Vitens aux Pays-Bas.



→ en menant des réflexions sur des sujets spécifiques et en apportant leur expérience d'élus de terrain. Au cours de ces réunions mensuelles, les élus ont échangé autour du service public de l'eau de demain, ont pu exprimer leur vision, se faire le relais des attentes et préoccupations des usagers sur le terrain, et identifier les pistes de réflexion s'offrant au SEDIF.

Cette démarche de dialogue se poursuivra **jeudi 25 mars 2021, avec une deuxième rencontre des délégués du SEDIF**, puis en avril avec la tenue de diverses commissions thématiques avec les élus. Cela permettra d'approfondir les réflexions et les échanges au sujet des différents modes de gestion.

Le 27 mai 2021, étape finale, le Comité se réunira pour statuer sur le futur mode de gestion du SEDIF sur la base de l'ensemble de ces travaux et échanges.

Une fois cette décision votée par les élus, le SEDIF mobilisera ses équipes pour le déploiement du mode de gestion retenu, qu'il s'appuie sur un ou plusieurs opérateurs, public, privé ou mixte.

Un consensus sur les enjeux

Le séminaire du Comité du 28 janvier et les échanges entre les délégués du SEDIF ont permis de faire émerger **8 axes fondamentaux pour le service public de l'eau de demain** :

- Le maintien des valeurs du SEDIF, solidarité et mutualisation
- L'importance du contrôle de l'opérateur
- La gouvernance de proximité avec les collectivités membres
 - Le renforcement des actions de communication et de pédagogie
 - La qualité des prestations aux usagers après compteur (analyses d'eau, recherche de fuites et contrôle du réseau intérieur...)
 - La poursuite et la valorisation des actions en matière sociétale et environnementale

En cas d'externalisation :

- L'intérêt de disposer d'une entité dédiée
- Le partage du résultat

Ces différents points confirment la volonté de faire perdurer les valeurs du SEDIF, dont les objectifs fondamentaux sont de **garantir un approvisionnement en eau d'excellente qualité au meilleur prix, et de respecter des principes de mutualisation et de solidarité.** |

UNE DÉMARCHE DE « CO-CONSTRUCTION »

La Mission 2023 s'appuie également sur la **consultation d'acteurs mobilisés autour du thème du service de l'eau**. Elle a ainsi rencontré plusieurs associations, notamment celles composant la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cela lui a permis de recueillir leurs avis et leurs préoccupations s'agissant du service public de l'eau.

« *Le SEDIF est très attaché à l'intérêt des usagers et consulte déjà régulièrement les associations via la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). J'ai souhaité qu'à l'occasion des travaux de la Mission 2023, un temps d'écoute et d'échanges particulier soit organisé avec des représentants associatifs. Ceux-ci ont souligné à maintes reprises l'intérêt de ces échanges en termes d'écoute, de pédagogie et d'initiatives* », se félicite André Santini, Président du SEDIF.

© Patrick Messina

CONTACT PRESSE

Claire FOURNOL

0153 45 42 71

c.fournol@sedif.com

